

surtout le discours du premier ministre de l'époque, le très honorable Mackenzie King, qui en soumettant à la Chambre le projet de résolution, disait qu'il y avait lieu de mettre des fonds d'immobilisations à la disposition de la Commission du district fédéral pour l'aménagement de la capitale nationale. Cette mesure législative engloberait-elle également ce genre d'initiative? Faudra-t-il un projet de résolution de cette nature ou bien quelle forme le financement prendra-t-il?

J'aimerais maintenant lui poser certaines questions sur la Commission elle-même. Il remarquera que lorsque le bill précédent a été présenté par l'ancien premier ministre (M. St-Laurent) en 1957, on a beaucoup parlé de l'activité de la Commission elle-même; c'est-à-dire de la façon dont on devait l'établir. Je me demande si le premier ministre a l'impression qu'il pourrait dire au comité ce qu'il envisage exactement à cet égard.

Il a été question d'un comité exécutif, du nombre de membres de la Commission et de ce genre de choses. Cela pose la question de la présidence de la Commission. Jusqu'à ces toutes dernières années, le président de la Commission du district fédéral ne touchait aucune rémunération. Mais les travaux de la Commission sont devenus si accaparants que le poste est maintenant devenu à plein temps, qu'il exige la présence constante d'un homme parfaitement compétent. Le premier ministre pourrait-il nous dire ce qu'il envisage faire à cet égard? Quels sont ses projets?

Puis il y a d'autres questions de moindre importance, qu'il me paraît cependant opportun de soulever dès maintenant. Il y a, par exemple, la question très importante dont a parlé le comité, à savoir la pollution de la rivière Ottawa. Je dirai à ceux qui ne le savent pas et à ceux qui croient que c'est une rivière sale, qu'au contraire c'est une rivière merveilleuse. Si elle est sale dans cette région-ci, c'est que les gens l'ont polluée. En réalité, c'est un cours d'eau très propre et j'ai moi-même pris de la truite rouge du Québec dans la rivière Ottawa, pas très loin d'ici. Là où aucune ville ne pollue le cours d'eau, il est naturellement très propre; c'est une très belle rivière.

J'ai été tenu au courant, à l'époque, des longues discussions qui ont eu lieu avec l'ancien gouvernement à propos de l'évacuation des égouts de la ville d'Ottawa, et de la part du gouvernement fédéral à ces frais. La question est de nouveau à l'ordre du jour à l'échelon municipal et on est en voie de prendre des mesures. Si le premier ministre peut nous renseigner à ce sujet aujourd'hui, je lui demande de nous communiquer toutes les informations qu'il possède à propos de la participation du gouvernement fédéral à ce plan. S'il n'est pas en mesure de me répondre,

je ne lui en voudrai pas, car je sais que ces décisions exigent des négociations et ainsi de suite. Il comprendra également que je tiens à ce que ce plan soit mis à exécution aussitôt que possible et à ce que cette pollution soit enrayée. Je pourrais m'exprimer en termes assez énergiques à ce sujet, mais ce n'est peut-être pas nécessaire. Tous les députés partagent mon avis; je n'ai pu m'empêcher de songer cet après-midi aux vues exprimées à cet égard par feu le D<sup>r</sup> Blair. Pour ma part, je voudrais qu'il soit parmi nous aujourd'hui pour encourager le gouvernement à hâter par tous les moyens la solution de ce problème.

J'ai d'autres petits détails à mentionner. Lorsque ces travaux ont été exécutés par la Commission d'embellissement d'Ottawa, on a cru un certain temps que la limite sud de la ville était située dans ce que l'on considère maintenant comme la partie supérieure du centre de la ville, et le Driveway, dont nous sommes tous fiers maintenant, suivait les actuelles avenues Clemow et Monkland qui devaient relever de la Commission d'embellissement d'Ottawa. Elles relèvent maintenant de la Commission du district fédéral. A cause de difficultés purement juridiques, il est très difficile de les soustraire à la compétence de la Commission du district fédéral et de les assujétir à la compétence de la ville dont, me semble-t-il, la plupart des personnes qui s'occupent de l'entretien de ces rues considèrent qu'elles dépendent. Il me semble, en examinant les problèmes juridiques qui se posent, que la meilleure façon de les régler serait par des mesures provinciales. J'espère que le premier ministre pourra trouver, au cours de ses journées si chargées, un moment pour porter cet aspect à l'attention des autorités provinciales compétentes, de façon que les provinces puissent adopter les mesures nécessaires pour que la question relève de la ville.

Il y a encore un petit détail qui m'inquiète un peu. Sauf erreur, on se propose d'installer des compteurs de stationnement sur la rue Wellington juste en face de la colline du Parlement. Je ne suis pas absolument sûr qu'il en soit ainsi, mais je crois le comprendre. Si le renseignement est exact, j'espère que le premier ministre usera de son influence pour veiller à ce qu'on n'installe pas ces compteurs, ou même qu'il invitera le ministre des Travaux publics à faire son possible pour empêcher cela.

**L'hon. M. Green:** Cela ne me concerne pas.

**M. McIlraith:** Je crois pouvoir aider un peu le premier ministre à cet égard. Il s'agira, peut-être, je crois, de faire exécuter certains travaux par le ministère des Travaux publics